

Livret d'accueil



Résidence-Ehpad
**LE CLOS
SAINT MARTIN**

SOMMAIRE

BIENVENUE	p. 4
L'ACCUEIL, DES ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE	p. 5
VOTRE ADRESSE	p. 5
LA RÉSIDENCE LE CLOS SAINT MARTIN, UN CADRE PRIVILÉGIÉ	p. 6
<i>Les chambres</i>	p. 7
À VOTRE ÉCOUTE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR	p. 8
<i>Votre arrivée</i>	p. 8
<i>Les équipes</i>	p. 9
<i>Les intervenants extérieurs</i>	p. 10
LES SERVICES	p. 11
<i>Le restaurant</i>	p. 11
<i>L'hôtellerie</i>	p. 12
LA VIE SOCIALE	p. 13
<i>Les activités</i>	p. 13
<i>Échanger pour mieux vous satisfaire</i>	p. 14
<i>Le conseil de la vie sociale</i>	p. 14
DROITS ET LIBERTÉS	p. 15
<i>Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante</i>	p. 16
<i>Informatique et libertés</i>	p. 18

BIENVENUE

« Chez nous, vous êtes chez vous ».

Quand on envisage un nouveau lieu de vie pour soi-même ou pour un proche fragilisé par l'âge, on aimerait que ce soit comme un nouveau chez soi. Le Clos Saint Martin vous propose un accompagnement et des services de très haute qualité. Notre établissement est organisé pour que vous vous sentiez chez vous.

Dans cette dynamique, la qualité d'un accueil adapté est essentielle, car elle permet qu'un sentiment de confiance puisse se bâtir d'emblée tant avec la famille qu'avec le résident.

L'ensemble du personnel est à votre service et s'engage à répondre à vos besoins, dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Bienvenue et très bon séjour parmi nous.

La Direction

L'ACCUEIL, DES ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE

Une permanence est assurée 7 jours sur 7 par nos équipes. Ces personnes à votre écoute sont en mesure de résoudre la plupart de vos problèmes ou de vous orienter vers les personnes compétentes.

La résidence est ouverte de 9h00 à 19h00.

VOTRE ADRESSE

Votre nouvelle adresse est la suivante :

EHPAD Le Clos Saint Martin
17, rue des Tanneurs – CS 44309 – 35043 RENNES CEDEX

Les résidents en séjour n'oublieront pas de signaler leur changement d'adresse :

- Au centre des impôts
- Aux caisses de retraite
- Aux banques
- À la sécurité sociale
- À la poste

Si vous le souhaitez, nous nous chargerons de transférer votre ligne téléphonique.

LA RÉSIDENCE LE CLOS SAINT MARTIN, UN CADRE PRIVILEGIÉ

*L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
Le Clos Saint Martin a été entièrement reconstruit en 2011.*



La résidence, située en plein cœur de Rennes, bénéficie d'une implantation privilégiée dans un quartier calme. Son accès à proximité du cœur de la ville permet d'entreprendre de nombreuses balades (jardin du Thabor, vieux Rennes, canal Saint Martin...) ainsi que de nombreuses autres activités culturelles.

L'architecture du Clos Saint Martin a été conçue de manière à ce que les résidents puissent bénéficier au maximum de la lumière extérieure dans une ambiance douce et calme. Aussi, l'établissement dispose de nombreuses baies vitrées ainsi que deux patios au cœur même du bâtiment qui permettent de disposer d'un éclairage naturel.

La résidence propose à ses hôtes un grand restaurant donnant directement sur son parc arboré ainsi que des salons de détente et des salles d'animation aux différents étages.

Le Clos Saint Martin dispose également de salles de confort et de bien être (balnéothérapie, salle de relaxation).

LES CHAMBRES

L'établissement compte 84 chambres de plus de 21 m². Conçue pour être confortables, les chambres sont fonctionnelles et très lumineuses.

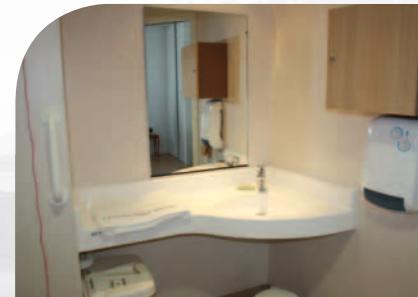
Chacune des chambres dispose de grandes baies coulissantes qui communiquent largement sur l'extérieur ainsi que d'un balcon auquel les résidents qui le souhaite pourront accrocher des jardinières dans le garde-corps qui est conçu spécialement pour les recevoir à hauteur et en toute sécurité.

En cas de forte chaleur, des systèmes d'occultation domotisés ferment ces balcons pour former des loggias qui préservent la façade de l'effet de serre tout en offrant des espaces extérieurs frais.

Chaque logement est équipé d'un système d'appel malade, d'une prise télévision, d'une prise de téléphone et donc la possibilité d'avoir une connexion internet.

Les salles de bains également dotées d'un appel malade sont équipées d'une douche et de toilettes.

Les chambres sont des espaces de liberté. Aussi, afin de préserver leur cadre de vie, la résidence du Clos Saint Martin s'attache à ce que les résidents apportent leur propre mobilier.



À VOTRE ÉCOUTE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR

VOTRE ARRIVÉE

Une équipe vous accueille et vous explique le fonctionnement de notre mission. Elle vous accompagne dans votre chambre et vous aide à vous installer.



L'infirmière référente vous présentera l'organisation et le fonctionnement du service médical.

La responsable du pôle hébergement vous présentera les menus, les heures de repas, l'organisation de la maison et établira avec vous la fiche des repas qui permettront de connaître vos préférences de goût.

Vous rencontrerez également nos animatrices, qui vous feront visiter la maison et vous informeront sur le programme d'animations, auxquelles vous serez invité à participer.

LES ÉQUIPES

Toutes les équipes ont un badge sur leur tenue, qui indique leur prénom ainsi que leur fonction au sein de la résidence, ce qui vous permettra de mieux les connaître.



Une équipe de vie sociale

- Deux agents d'accueil assurent le secrétariat de la résidence. Elles sont à votre écoute.
- Un service de maintenance
- Une équipe d'animation vous propose des activités quotidiennes et variées.
- Des agents hôteliers sont à votre service pour vous aider et vous guider tout au long de la journée

Une équipe soignante

- Un médecin coordonnateur intervient dans notre résidence. Il est en charge d'animer l'équipe soignante.
- Des infirmiers sont chargés de la mise en œuvre de votre traitement (commande à la pharmacie, préparation et distribution des médicaments). Ils réalisent les soins (pansements, injections...) et surveillent votre tension, température et poids suivant les exigences de votre santé. Des aides soignantes sont disponibles pour vous aider dans les actes de la vie quotidienne.
- Une psychologue et une équipe d'aide médico-psychologique.
- Un psychomotricien pour les activités physiques (gym. douce).
- Un ergothérapeute.

Cette équipe soignante consacre ses efforts au suivi de votre santé, en coordination avec les praticiens et les kinésithérapeutes libéraux.

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Vous pouvez :

- garder votre médecin personnel si vous habitez aux alentours de la résidence et que celui-ci accepte de se déplacer,
- désigner un médecin généraliste,
- choisir parmi les kinésithérapeutes libéraux qui interviennent déjà dans la résidence.

Des conventions ont été signées avec une pharmacie, l'hospitalisation à domicile (HAD35) et le service des soins palliatifs de Chantepie visant à maintenir le plus possible les résidents qui le souhaitent au sein l'établissement.

Si vous devez être hospitalisé, nos infirmiers s'occuperont de votre transfert, soit par une ambulance privée (à votre charge), soit via les pompiers ou le SAMU. Les établissements les plus proches sont l'Hôtel Dieu et le CHU de Pontchaillou. Dans tous les cas, nous mettons tout en œuvre pour suivre votre séjour dans ces établissements et organiser votre retour dans les meilleures conditions à la résidence.

Les autres services externes

- une pédicure intervient une fois par semaine sur rendez vous.
- deux coiffeurs interviennent deux fois par semaine (rendez vous à prendre à l'accueil) dans le salon de coiffure de l'établissement.

Le Culte

- un office catholique est organisé toutes les semaines à l'oratoire.

LES SERVICES

LE RESTAURANT

Les repas

- Les petits déjeuners sont servis en chambre à partir de 8 heures.
- Le déjeuner est servi au restaurant à 12h.
- Une collation est proposée tous les jours vers 15h30 (en salle d'animation, dans les salons, au restaurant ou dans le parc aux beaux jours).
- Le dîner est servi au restaurant à partir de 18h45.

Les repas sont élaborés sur place par un chef et son équipe de cuisiniers.

Les invités

Si vous souhaitez recevoir vos proches, une salle à manger des familles est mise à votre disposition tous les jours de la semaine. Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir au quotidien ou pour des évènements particuliers.

Nous vous remercions d'informer l'agent d'accueil du nombre d'invités, 48 heures avant votre déjeuner. Les tarifs des menus sont affichés à l'accueil.

Les menus

Les menus sont établis une fois par semaine. Une carte de remplacement est à votre disposition.

Une équipe paramédicale, en étroite relation avec le chef de cuisine et son équipe, assure le suivi de votre régime. Une diététicienne est également consultée. Dans le cadre des journées à thèmes des menus particuliers sont proposés.

Une commission restauration se réunit régulièrement afin que les résidents puissent exprimer leurs souhaits.



L'HOTELLERIE

L'accueil

- Les personnes présentes à l'accueil sont à votre disposition pour répondre à vos demandes
- L'accueil est ouvert de 9h à 18h du lundi au vendredi et de 12h45 à 16h45 le week-end.



Le courrier

L'accueil met à votre disposition une boîte aux lettres pour les envois. Un départ de courrier ayant lieu du lundi au vendredi à 9h30.

Le courrier que vous recevez est distribué dans votre chambre. Si vous êtes abonné à un service de portage particulier d'un quotidien, il sera exécuté par notre personnel dans le courant de la matinée ou vous pourrez venir le retirer à l'accueil.

Le ménage

L'entretien des sanitaires de votre chambre est assuré quotidiennement par les agents de services.

La blanchisserie

Afin de faciliter la gestion de votre linge, celui-ci devra être nécessairement identifié.

Les petites réparations

Un agent de maintenance certifié est à votre disposition pour effectuer de petites réparations. Nous vous demandons de signaler tous dysfonctionnement, afin d'intervenir au plus vite.

LA VIE SOCIALE

LES ACTIVITÉS

Notre résidence est une maison ouverte sur l'extérieur (activités, échanges inter-générationnels, animations).

- Un programme hebdomadaire vous est remis chaque semaine dans votre logement et affiché sur des panneaux à chaque étage ainsi que dans les lieux de vie et de passage.
- Notre équipe d'animation vous propose une bibliothèque itinérante. Des livres à gros caractères pourront vous être proposés. Une bibliothèque est aussi à votre disposition au sein de la résidence.
- Deux véhicules pouvant accueillir des fauteuils roulant permettent de réaliser des sorties extérieures (mer, parcs, musées, cinéma, opéra...). Un de ces véhicules est à votre disposition pour des sorties en familles.
- Nous vous proposons des activités pour vous distraire (gymnastique douce avec notre psychomotricien,...), des ateliers thérapeutiques (revues de presse, ateliers mémoires, ateliers sensoriels, activité manuelles...), des ateliers de créativité (peinture, art floral...), et des animations à thèmes au fil des évènements de l'année.
- D'autres ateliers vous sont proposés : chants, ateliers culinaires, atelier informatique avec une mise à disposition des outils informatiques modernes.
- Jeux de société : scrabble, bridge, belote, loto, dominos,...
- Des intervenants vacataires interviennent sur des thèmes précis. Le caractère temporaire de leurs prestations permet de varier les activités.
- Un piano est également à votre disposition pour des activités musicales.



ÉCHANGER POUR MIEUX VOUS SATISFAIRE

Soucieux de vous satisfaire, nous nous inscrivons dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de nos services et de nos procédures, notamment en évaluant la satisfaction de nos résidents et de notre personnel. Nous vous solliciterons donc une fois par an, ainsi que votre famille.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Un conseil de la vie sociale est mis en place et se réunit trois fois par an.

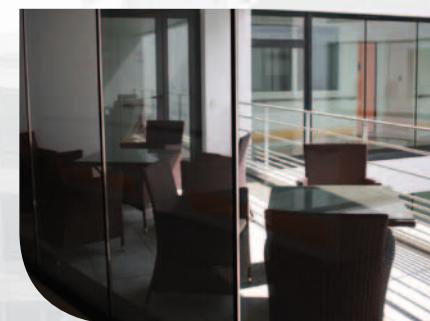


Un Président et un Président suppléant sont élus parmi ses membres. Ce conseil vous représente, car ses membres sont des résidents, des familles et des membres du personnel. Grâce à ce conseil, vos remarques sont prises en compte et appliquées dans la mesure de nos possibilités.

Le conseil de la vie sociale donne son avis, et peut faire des propositions, sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou de services (organisation intérieure, activités et animations socioculturelles, l'entretien des locaux, les services thérapeutiques, la nature et le prix des services rendus...).

DROITS ET LIBERTÉS

- La résidence Le Clos Saint Martin s'engage à respecter la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.
- Nous vous recommandons de conserver vos exemplaires du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement que nous vous avons remis à votre entrée. En cas de litige, il vous est recommandé dans un premier temps de soumettre tout différent à la Direction, puis dans un second temps auprès du conseil de la vie sociale si nécessaire.
- Si ces premières démarches n'aboutissent pas, en application de l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, vous avez la possibilité de vous faire assister par une personne qualifiée, choisie dans la liste départementale, établie par le Préfet du Département et le Président du Conseil Général.
- Conformément à l'instruction ministérielle du 14 août 2007, nous appliquons les règles de conservation des dossiers médicaux.
- La Direction et ses équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez évoquer.
- Ce livret vous a été remis afin de mieux vous servir.



CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE AGÉE DÉPENDANTE

Fondation Nationale de Gérontologie.

- **Article 1 - Choix de vie**

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

- **Article 2 - Domicile et environnement**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

- **Article 3 - Une vie sociale malgré les handicaps**

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

- **Article 4 - Présence et rôle des proches**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

- **Article 5 - Patrimoine et revenus**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

- **Article 6 - Valorisation de l'activité**

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.

- **Article 7 - Liberté de conscience et pratique religieuse**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

- **Article 8 - Préserver l'autonomie et prévenir**

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

- **Article 9 - Droit aux soins**

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

- **Article 10 - Qualification des interventions**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

- **Article 11 - Respect de la fin de vie**

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

- **Article 12 - La recherche : une priorité et un devoir**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

- **Article 13 - Exercice des droits et protection juridique de la personne**

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

- **Article 14 - L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion**

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La gestion des dossiers administratifs et médicaux est informatisée dans le strict respect du secret médical et conformément aux dispositions de la Commission National Informatique et Liberté (CNIL).

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements informatiques vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un enregistrement informatique, réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales, et à l'établissement de statistiques, en application de l'Arrêté du 22 juillet 1996, relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale visées à l'article L710-6 du Code de la santé publique.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi informatique et liberté, en particulier l'article 34 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, tout résident peut exercer ses droits d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale, soit directement, soit par l'intermédiaire du médecin ayant constitué le dossier.

Tout médecin que vous désignerez par écrit, peut prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical. Les traitements informatisés nominatifs font l'objet de la déclaration règlementaire à la CNIL.

Nous avons pour objectif votre bien-être et votre satisfaction.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.




Résidence-Ehpad
**LE CLOS
SAINT MARTIN**

17, rue des Tanneurs – CS 44309
35043 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 84 10 10 – Fax : 02 99 38 26 22
www.ehpad-rennes.fr
clos.saintmartin@wanadoo.fr